

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**une demande de crédit d'étude de CHF 1'000'000.- pour la rénovation des infrastructures du Théâtre Benno Besson*

| | | |
|----|---------------------------------------|---|
| 0. | Préambule | 1 |
| 1. | Présentation de la pré-étude réalisée | 2 |
| 2. | Présentation des travaux prévus | 3 |
| 3. | Implication financière | 4 |
| 4. | Pourcent culturel | 4 |
| 5. | Planification | 5 |
| 6. | Conclusion | 5 |

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de son [Plan directeur de la culture](#)¹, ainsi que du [Plan d'action](#)² y relatif, la Municipalité s'est engagée à moderniser les infrastructures de ses institutions culturelles, dont celles du Théâtre Benno Besson (TBB).

En effet, si le bâtiment du TBB a fait l'objet d'une rénovation extérieure complète en 2015-2016 (cf. préavis PR16.24PR concernant un dépassement de crédit de CHF 1'930'000.- dans le cadre de la rénovation du Théâtre Benno Besson, accepté par le Conseil communal le 2 février 2017), il n'a pas subi de rénovations majeures de ses infrastructures intérieures – soit la scène et la salle de spectacle – depuis l'aménagement de la salle du Casino avec un gradin en 1998. Les installations, aujourd'hui vétustes, ne permettent plus d'accueillir les spectateurs et spectatrices ainsi que les compagnies professionnelles dans les standards de qualité, ni même de sécurité qu'on est en droit d'attendre. Ainsi, un certain nombre d'incidents ont eu lieu ces dernières années, soulignant la vétusté des installations actuelles et la nécessité d'une étude approfondie pour la réalisation de rénovation des infrastructures :

- Suite à plusieurs chutes de plâtres du plafond dans la salle et dans les bureaux (en juin 2020, septembre 2021 et mai 2022), divers travaux de consolidations urgents ont été réalisés, et un ingénieur bois a été mandaté pour donner des recommandations quant aux travaux à envisager. Un renforcement de la structure du plancher des combles a été réalisé en 2022 et un contrôle visuel de l'ensemble des plâtres a été

¹ Ce document est disponible sur le site internet de la Ville: <https://www.yverdon-les-bains.ch/cultyv/plan-directeur.php>

² Ce document est disponible sur le site internet de la Ville : <https://www.yverdon-les-bains.ch/cultyv/plan-action.php>

effectué par un spécialiste. Suite à ces analyses, les recommandations sont de procéder à la réfection complète du plafond et du faux-plafond dans les 5 ans.

- Ces 10 dernières années, des placets des sièges se sont écroulés, à une fréquence de plus en plus rapprochée. En urgence, des sièges de remplacement d'occasion ont été achetés, et sont utilisés comme sièges de secours, mais un remplacement complet des sièges est nécessaire.
- En mars 2022, un technicien du TBB a été victime d'une électrocution, heureusement sans conséquence grave, lors d'une vérification des installations électriques dans le faux-plafond. Des travaux d'urgence de sécurisation ont été effectués, ainsi que la pose d'un éclairage provisoire de la salle sous le faux-plafond, mais des travaux plus approfondis des installations électriques seront prochainement nécessaires.

1. Présentation de la pré-étude

La Municipalité, via les Services de la culture et des bâtiments, a fait réaliser une étude par une ingénieure spécialisée dans la scénographie de théâtre. Cette étude, menée en 2021, a intégré les étapes suivantes :

- Diagnostic complet des infrastructures internes du théâtre.
- Etablissement d'un programme comprenant les besoins et objectifs du TBB.
- Réalisation de propositions de travaux, qui compilent les éléments du diagnostic ainsi que du programme. Ces derniers s'articulent en trois volets principaux :
 - o Vétusté des infrastructures (notamment sièges, peintures, loges, bureaux).
 - o Sécurité et mise aux normes (électricité, statique de la charpente, normes incendies, etc.).
 - o Performances de l'outil (rangements, accessibilité, amélioration du cadre de scène, visibilité du public, etc.).

Cette étude souligne plusieurs problèmes qui doivent être résolus afin de maintenir l'attractivité du TBB, que ce soit pour les artistes, le personnel communal ou le public :

- La difficulté, pour les équipes techniques, d'accéder aux cintres (c'est-à-dire aux structures de soutien de la voûte en hauteur) ou aux locaux de rangement (au sous-sol, et qui ne sont plus conformes aux normes de sécurité incendie), imposant de franchir quatre portes anti-feu et d'emprunter une volée de 20 marches d'escaliers usées par le temps.
- L'accès aux loges par l'escalier actuel devient un défi pour les personnes entravées dans leur mobilité. L'éloignement de la scène nécessite souvent l'installation de loges volantes dans l'arrière-scène, encombrant les espaces et risquant d'entraver la circulation en cas d'évacuation d'urgence.
- Les deux étages des dessous de scène sont inutilisables : sans coupe-feu avec le plateau il est impossible de les valoriser pour les transformer en espaces de rangement directement accessibles depuis le plateau.
- Pour le public, la hauteur excessive du plateau, qui résulte de l'adaptation de l'ancien plateau d'origine (alors en pente – comme cela se faisait dans les théâtres du début du siècle).
- L'adaptation de l'avant-scène, couvrant la fosse d'orchestre, est réalisée avec du bois de si mauvaise qualité qu'on ne peut plus accéder à la fosse sans casser le plancher.
- Les sièges aux extrémités des trois premières rangées sont inutilisables (car disposés face au mur du cadre de scène). Régulièrement, à la demande des artistes, les deux premières rangées sont condamnées, car il y est impossible de voir le sol de la scène.

La dépose et l'installation de nouveaux sièges dans la salle exige donc une modification de la hauteur de la scène et éventuellement de la pente du gradin.

- Quant aux sièges de la galerie (balcon), l'écartement entre les six dernières rangées n'est pas suffisant en fonction des normes applicables.

2. Présentation des travaux prévus :

Les travaux prévus dans l'étude sont axés autour des éléments suivants :

- Travaux d'aménagements fonctionnels du théâtre, et plus particulièrement :
 - o travaux autour de l'arrière-scène, des zones de stockage ainsi que des loges :
 - rénovation des infrastructures techniques ;
 - pose d'une dalle pare-feu sous la scène pour exploiter les dessous de scène ;
 - abaissement du plateau et condamnation de la fosse d'orchestre ;
 - démolition des piliers de la passerelle technique du cadre de scène pour offrir une ouverture de 9,60 m sur le plateau.
 - o travaux autour des espaces publics, avec un espace passant de 110 m² à 200 m² :
 - ouverture complète du hall d'entrée ;
 - déplacement de l'espace dévolu à la billetterie soit dans le bar, soit en faisant face à l'entrée (rue du Casino).
- En parallèle, ces travaux sont l'occasion de réaliser une série d'interventions liées à la mise en conformité incendie et aux normes actuelles de sécurité :
 - démolition complète du faux-plafond suspendu de la salle et son évacuation ;
 - démolition complète des restes de plâtre du plafond d'origine (devenu inutile et présentant un risque de décollement avec le temps) afin de soulager la charpente de quelques tonnes, de manière à permettre de suspendre un nouveau faux-plafond technique sécurisé et une nouvelle coursive technique sur des pièces de charpente devenues ainsi apparentes ;
 - mise aux normes des installations électriques du TBB et réfection complète de l'éclairage de la salle dans le nouveau plafond ;
 - réalisation d'un compartimentage feu selon les directives de protection incendie.

A ce stade, le montant global de ces travaux a été estimé très sommairement à CHF 5'000'000.-, avec une marge d'erreur de plus ou moins 25%. Le calcul a été établi en tenant compte d'un montant de CHF 850.- par m³, pour un volume total de 5'900 m³ à transformer.

Afin de déterminer plus précisément les travaux à effectuer, leur coût, ainsi que leur éventuelle priorisation, la Municipalité sollicite donc un crédit d'étude) d'un montant de CHF 1'000'000.-, soit 20% du coût total estimé des travaux.

Ce montant comprend les prestations suivantes, TTC :

| Intitulé | Montant |
|--|-------------------------|
| Honoraires d'architecte spécialisé estimés à 19% vu la catégorie de bâtiment et la complexité des travaux (identique au château) | 511'000.00 CHF |
| Ingénieur civil pour structure béton et bois | 86'000.00 CHF |
| Ingénieur feu | 27'000.00 CHF |
| Ingénieur chauffage/ventilation/sanitaire/électricité (CVSE) | 108'000.00 CHF |
| Ingénieur acousticien | 54'000.00 CHF |
| Bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage spécialisé | 81'000.00 CHF |
| Spécialiste monuments historiques, historien, relevé photo | 27'000.00 CHF |
| Analyse amiante, énergétique, CECB+, sondages | 32'000.00 CHF |
| Géomètre, frais d'enquête, taxes diverses | 27'000.00 CHF |
| | |
| Divers et imprévus | 47'000.00 CHF |
| Total | 1'000'000.00 CHF |

Le pilotage de la rénovation sera effectué par le Service des bâtiments, avec le concours d'un bureau d'architecte spécialisé dans la construction-rénovation de théâtres. Un groupe technique réunira les différentes parties prenantes, soit l'architecte en charge des travaux, l'ingénieure auteure de l'étude, un représentant de la Section monuments et sites de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), un représentant du Service des bâtiments (BAT) et un du Service de la culture (SCU).

3. Implication financière

Un montant de CHF 5'000'000.- est inscrit au plan des investissements 2022-2031 (ligne n° 1502 « TBB, amélioration théâtre »). Le montant de CHF 1'000'000.- qui fait l'objet de la présente demande de crédit d'investissement est compris dans ce montant.

3.1. Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent pour le crédit d'investissement à CHF 226'000.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (CHF 6'000.-), l'amortissement (CHF 200'000.-) et les frais d'entretien (CHF 20'000.-). La dépense sera amortie sur 5 ans.

4. Pourcent culturel

Conformément au Règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux, du 6 septembre 2018, le projet de rénovation du théâtre dans son ensemble est soumis au pourcent culturel.

Dans la salle du TBB se trouve l'installation lumineuse *La Grande Jongleuse*, créée *in situ* par l'artiste Camille Scherrer –réalisé en 2017 dans le cadre du pourcent culturel à l'occasion des travaux de rénovation du restaurant et de l'enveloppe extérieure du bâtiment. Une réflexion sera menée dans le cadre du crédit d'étude pour définir comment celle-ci sera intégrée au projet.

5. Planification

| Année 2023 | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CC, commission et séance | | | | | | | | | | | | |
| Réalisation de l'étude | | | | | | | | | | | | |
| Année 2024 | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
| Réalisation de l'étude, mise à l'enquête | | | | | | | | | | | | |
| Année 2025 | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
| Rédaction d'un préavis concernant le crédit d'investissement, passage en commission et au CC | | | | | | | | | | | | |
| Année 2026-2027 | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
| Travaux | | | | | | | | | | | | |

6. Conclusion

Afin de réaliser la mise à jour des infrastructures culturelles mentionnée dans le Plan d'action du Plan directeur de la culture, et plus particulièrement pour garantir la pérennité des activités du TBB ainsi qu'un maintien de la qualité d'accueil artistique et du public à l'avenir, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation d'effectuer une étude des travaux à entreprendre pour la rénovation des infrastructures du TBB et de lui accorder à cet effet un crédit d'étude de CHF 1'000'000.-.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les études nécessaires en vue de la rénovation des infrastructures du Théâtre Benno Besson.

Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3: La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 30.934400.23 "Crédit d'étude rénovation du TBB" et amortie en 5 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



P. Dessemontet



La Secrétaire adjointe :



A. Rizzoli

Délégués de la Municipalité : Mme Carmen Tanner, vice-syndique, municipale en charge de l'urbanisme, de la culture, de la durabilité et des ressources humaines

M. François Armada, municipal en charge des bâtiments